

avant...

La décharge de Pouzolles s'étendait sur une superficie totale de 12 000 m². Un arrêté municipal datant du 12 octobre 2000 a interdit tous types de dépôts de déchets. Avant cette date, le site recevait les ordures ménagères de la commune de Pouzolles. L'accès au site était totalement libre : les dépôts étaient alors entreposés à même le sol, sans aucune organisation spatiale. Avant sa réhabilitation, le site était toujours libre d'accès, aucun dispositif (bloc de pierre, merlon...) n'avait été mis en place pour limiter les entrées. Lors de la reconnaissance de terrain en avril 2002, les dépôts visibles étaient constitués en majorité d'encombrants ménagers et de carcasses de voitures ainsi que d'un imposant front du dépôt qui atteignait une hauteur de 10 m. A l'entrée de la zone, on trouvait également un volume de 10 m³ de boues de station d'épuration déshydratées.

...après

La réhabilitation a nécessité :

- un enlèvement des encombrants,
- un terrassement de la masse de déchets au tractopelle,
- la mise en place d'un fossé périphérique de 30 ml,
- la mise en place d'une couche de fermeture en matériaux peu perméables (épaisse d'environ 0.3 m afin d'homogénéiser la surface du site),
- la mise en place d'une couche de terre végétale,
- la suppression d'un panneau d'information.

Livrée en 2005,
 le coût de la réhabilitation s'est
 élevé à 39 830,74 € TTC.

AUJOURD'HUI

Entièrement recouverte de fleurs sauvages et entourée de genêts l'ancienne décharge de Pouzolles offre un point de vue sans pareil sur le village logé au cœur des vignobles. Seul un panneau indiquant l'arrêté municipal d'interdiction de dépôts subsiste et témoigne de l'existence de l'ancienne décharge.

